



Ville de  
**Saint-Tropez**

## *Compte rendu du Conseil municipal*

Le 12 avril 2013

### SEANCE DU 11 AVRIL 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 11 avril à 17 h, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

#### Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le vendredi 5 avril 2013

#### Présents :

M. TUVERI, Maire,

M. BERARD, Mme SIRI, M. GIRAUD, Mme CHAIX, Mme ANSELMi, M. BOUMENDIL,  
Mme SERDJENIAN, Adjoints,

Mme GIBERT, M. PETIT, M. GUIBOURG, Mme ISNARD, M. HAUTEFEUILLE,  
M. PERRAULT, Mme PAPAIZIAN, M. MEDE, Mme GUERIN, M. CHAUVIN,  
Mme COURCHET, M. PEPINO, Mme BARASC, Conseillers.

#### Ont donné procuration :

M. RESTITUITO à M. GUIBOURG  
Mme CASSAGNE à Mme SIRI  
M. PREVOST-ALLARD à M. HAUTEFEUILLE  
Mme SERRA à M. PERRAULT  
M. PERVES à M. BOUMENDIL  
Mme BROCARD à Mme ANSELMi

#### Absents :

Mme FAYARD  
M. CARBONEL

\*\*\*\*\*

Madame Cécile CHAIX est désignée  
Secrétaire de séance

2013 / 61

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Cécile CHAIX est élue Secrétaire de Séance à L'UNANIMITE.

2013 / 62

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 14 mars 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la séance du 14 mars 2013.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2013 est adopté à l'UNANIMITE.

2013 / 63

Information des décisions municipales prises par délégation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,  
Où les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du Conseil Municipal 2011/144 du 30 juin 2011 et 2012/183 du 25 juillet 2012,

PREND ACTE des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation.

2013 / 64

Reconduction des taux des quatre taxes fiscales. Exercice 2013.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013,

1. DECIDE de reconduire en 2013, les taux des 4 taxes de l'exercice 2012 conformément aux propositions du débat d'orientations budgétaires du 22 novembre 2012 ;

2. FIXE comme détaillés ci-dessous, les taux des 4 taxes fiscales au titre de l'exercice 2013.

- Taxe d'habitation ..... 20,08 %
- Foncier bâti ..... 12,80 %
- Foncier non bâti ..... 41,96 %
- CFE ..... 26,87 %

VOTE :        23 pour  
                      2 contre (V. Guérin, C. Chauvin)  
                      2 abstentions (M. Mède, S. Papazian)

2013 / 65

Bilan de la politique foncière menée par la Commune au titre de l'exercice 212.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale »  
du 3 avril 2013,

1. PREND ACTE de la lecture qui lui a été faite du rapport annuel sur le bilan de la politique foncière menée par la Commune au titre de l'exercice 2012 ;

2. RATIFIE l'état des acquisitions et cessions immobilières détaillées ci-dessous :

ACQUISITIONS IMMOBILIERES					
Désignation du bien	Localisation	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession ou de l'acquisition	Montant
Immeuble Roussel	Quartier du Couvent	Kaufman et Broad	Commune	Acquisition	1 331 139,91 € TTC
Cinéma	Avenue du 8 mai 1945	Cidinvest	Commune	Acquisition	1 € TTC
CESSIONS IMMOBILIERES					
Désignation du bien	Localisation	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession ou de l'acquisition	Montant
Parking	Parc des Lices	Commune	SCI le Clémenceau	Vente	56 807,00 € TTC
Parcelles AI412 AI413 AI144	Quartier du Couvent	Commune	Kaufman et Broad	Vente	141 453,03 € TTC
Parcelles AI406 AI409	Quartier du Couvent	Commune	Kaufman et Broad	Vente	5 369 781,66 € TTC
Parcelles AI407 AI408	Quartier du Couvent	Commune	Kaufman et Broad	Vente	107 640,00 € TTC
Partie de parcelle AI310	Quartier du Couvent	Commune	Kaufman et Broad	Vente	1 778 111,14 € TTC
Partie de parcelle AI310	Quartier du Couvent	Commune	Kaufman et Broad	Vente	28 106,00 € TTC

2013 / 66

Election d'un Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs du budget principal de la Commune et des budgets annexes de l'Assainissement, du Port, des TPU et construction de caveaux au Cimetière.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le résultat de l'élection,

ELIT Monsieur Claude BERARD, Premier Adjoint, pour adopter les comptes administratifs du budget principal de la Commune et des budgets annexes de l'Assainissement, du Port, des Transports Publics Urbains et de construction de caveaux au Cimetière, au titre de l'exercice 2012 par 21 voix pour, 3 bulletins blancs et 1 bulletin nul.

Monsieur BERARD : 21 voix

Monsieur Georges GIRAUD : 1 voix

Monsieur Pierre PEPINO : 1 voix

2013 / 67

Budget principal de la Commune. Approbation du compte administratif. Exercice 2012.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Vu l'article 9 de la loi n° 82/213 du 2 mars 1982,  
Vu l'article 30 de la loi n° 85/97 du 25 janvier 1985,  
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale »  
en date du 3 avril 2013,

1. **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2012 du budget principal de la Commune ;

2. **APPROUVE** en l'absence de Monsieur le Maire, le dit compte administratif qui fixe l'excédent global de clôture à la somme de 4 635 791,36 €.

*Nota : Monsieur le Maire ne participe pas au vote.*

VOTE :           21 pour  
                  4 contre (M. Mède, V. Guérin, C. Chauvin, P. Barasc)  
                  1 abstention (S. Papazian)

2013 / 68

Budget principal de la Commune. Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal. Exercice 2012.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et budgets supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier principal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et comptes d'exploitation de l'exercice 2012.

Après s'être fait assurer que Monsieur le Trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement financés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'exécution des budgets 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale »  
en date du 3 avril 2013,

**DECLARE** que le compte de gestion du budget principal de la Commune dressé par Monsieur le Trésorier principal pour l'exercice 2012, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE :           24 pour  
                  3 abstentions (M. Mède, V. Guérin, C. Chauvin)

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale »  
du 3 avril 2013,

1. **ACCEPTÉ** l'affectation par décision modificative n° 1 du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget principal de la Commune, comme détaillée ci-dessous ;

**A. Résultat d'exploitation 2012**

Section de fonctionnement : Excédent de (A) .....	8 766 956,60 €
Section d'investissement : Excédent .....	635 214,76 €
Besoin de financement des RAR .....	- 4 766 380,00 €
Besoin de financement section d'investissement (B).....	- 4 131 165,24 €
<b>Excédent final (A-B) .....</b>	<b>4 635 791,36 €</b>

**B. Affectation par décision modificative n° 1**

Section d'investissement au chapitre 10, article 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé .....	4 131 165,24 €
Section de fonctionnement au chapitre 002, article 002 :	
Excédent de fonctionnement reporté .....	4 635 791,36 €

**C. Affectation du résultat d'investissement**

Section d'investissement au chapitre 001, article 001 :	
Excédent .....	635 214,76 €

2. **PRÉCISE** que l'excédent de la section de fonctionnement reporté sera repris au chapitre 001, article 001 de la section d'investissement, par décision modificative n° 1 ;

3. **RAPPELLE** que les restes à réaliser et à recouvrer 2012 seront repris par décision modificative n° 1 aux imputations concernées.

**VOTE :**            *24 pour*  
                              *3 abstentions (M. Mède, V. Guérin, C. Chauvin)*

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale »  
en date du 3 avril 2013 :

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Commune au titre de l'exercice 2013, comme détaillées ci-dessous ;

**A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Recettes :**

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Fermetures de crédits recettes
70-01-70848-002	Rémunération agents mis à disposition	130 000 €	
70-831-70872-002	Frais de gestion : Syndicat Bouillabaisse		- 600 €
70-831-70848-002	Frais de personnel : agents mis à disposition		- 500 €
70-8120-70613-014	Redevance déchets non ménagers		- 327 000 €
70-8230-70688-007	Régie déchets verts		- 47 000 €
70-8120-7088-007	Valorisation déchets		- 30 000 €
73-01-7331-002	TEOM (complément BP)	70 000 €	
74-8120-7478-007	Participation Eco Emballage		- 10 100 €
77-01-7788-002	Récupération frais de contrôle Sita Sud		- 30 000 €
002-01-002-002-R2	Excédent de fonctionnement reporté 2012	4 635 791 €	
042-01-777-002 R2	Amortissement subvention équipement (200 000 € CCAS)	20 000 €	
73-01-73111-002	Impôts locaux (complément)	200 000 €	
74-01-7411-002	Réduction DGF versée par l'Etat		- 163 000 €
75-01-7561-002	Partie de l'excédent 2012-budget du Port	500 000 €	
78-01-7875-002	Transfert provision pour risque : les Treilles de la Moutte emprunt Helvetix	400 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>5 955 791 €</b>	<b>- 608 200 €</b>

Dépenses :

Nomenclature	Libellé	Fermetures de crédits dépenses	Ouvertures de crédits dépenses
011-8120-611-007	Collecte OM : Sita Sud	- 1 330 000 €	
011-8121-611-007	Collecte PAV : SMA (sélection des déchets)	- 90 000 €	
011-8230-61521-007	Broyage des déchets verts	- 65 000 €	
011-8330-6281-001	Cotisation : Comité des Elus	- 16 000 €	
012-0201-64111-003	Personnel titulaire	- 50 000 €	
012-0201-64118-003	Autres indemnités	- 25 000 €	
012-0201-6453-003	Cotisations caisse retraite	- 25 000 €	
014-8120-739113-002	Reversement TEOM		2 360 000 €
65-222-6554-009	Participation : construction lycée du golfe (SIVTAS)	- 28 000 €	
65-241-6554-002	Participation : mission locale	- 18 000 €	
65-8120-6554-007	Traitement OM (ex. Syndicat du Golfe)	- 700 000 €	
65-8121-6554-007	Traitement encombrants (ex. Syndicat du Golfe)	- 60 000 €	
65-8221-6554-004	Participation : SCOT	- 8 000 €	
65-8311-6554-007	Participation : Syndicat de la Bouillabaisse	- 5 000 €	
65-8339-6554-007	Participation : SIVOM (forêt)	- 65 000 €	
65-951-6554-001	Participation : Syndicat Tourisme	- 85 000 €	
023-01-023-002 D2	Prélèvement p/dépenses investissement		3 835 000 €
022-01-022-002	Dépenses imprévues		200 000 €
022-01-022-002	Dépenses imprévues (réserve p/FPIC)		291 791 €
042-01-6811-002 D2	Dotation aux amortissements (complément)		11 200 €
011-0201-6228-027	Dématérialisa° mandats+titres : formation		30 000 €
011-0231-60632-005	Fourn. petit équip. : service communication		3 000 €
011-8223-60632-013	Fourn. petit équip. : parking		10 000 €
011-8223-6156-013	Maintenance caisses : parking		15 000 €
011-5209-6188-007	Prestations extérieures : nouveau CCAS		5 000 €
011-832-6188-007	Complément marché de désinfection		2 000 €
011-421-60612-010	Electricité : Relais de la Bergerie		1 500 €
011-421-60632-010	Fourn. petit équip. : Relais de la Bergerie		2 500 €
011-421-6262-010	Téléphone : Relais de la Bergerie		100 €
011-338-6241-020	Transport œuvres expo CLAVE		27 000 €
011-338-6188-020	Soclage œuvres expo CLAVE		17 000 €
011-338-6236-020	Catalogue œuvres expo CLAVE		5 500 €

011-338-6257-020	Réception expo CLAVE		4 000 €
011-02499-6135-020	Location vitrines : année de MALTE		25 000 €
011-02499-6188-020	Fourn. + pose moquette : année de MALTE		16 000 €
011-02499-6228-020	Honoraires : année de MALTE		82 000 €
011-02499-6236-020	Catalogues et imprimés : année de MALTE		15 000 €
011-02499-6257-020	Réception année de MALTE		15 000 €
011-02499-6282-020	Frais de gardiennage : année de MALTE		10 000 €
011-411-60621-010	Combustible : COSEC		7 000 €
011-0201-60632-003	Fourn. petit équip. : DRH		3 000 €
011-301-60632-020	Fourn. petit équip. : service Culturel		1 500 €
011-0201-6068-002	Autres matières et fourn. : service Budget/Finances		1 000 €
011-0201-6068-003	Autres matières et fourn. : DRH		2 000 €
011-8221-6068-007	Autres matières et fourn. : Serv. Techn.		5 000 €
011-0222-614-036	Charges copropriétés Gendarmerie (SEMAGEST)		15 000 €
011-0244-6135-028	Location fêtes fin d'année (patinoire)		25 000 €
011-0207-61522-028	Entretien bâtiment : salle Despas		3 000 €
011-0201-6188-036	Abonnement : service Affaires Juridiques		3 000 €
011-112-6188-012	Abonnement : Police Municipale		500 €
011-8101-6226-004	Honoraires : assistance juridique DUA		5 000 €
011-8130-6228-007	Honoraires : assistance M.O marché Nettoyement ville et littoral		9 000 €
011-8101-6231-004	Insertions : enquête publique DUA		4 000 €
011-3222-60632-007	Fourn. Serv. Techn. travaux Citadelle		5 000 €
011-251-6228-038	Honoraires p/élaboration agrément sanitaire, guide bonne pratique et formation du personnel : cuisine centrale		15 000 €
65-201-657361-002	Diminution subvention p/Caisse des Ecoles	- 70 000 €	
68-01-6865-002	Transfert provision p/risque : Treilles de la Moutte-emprunt Helvetix		400 000 €
68-01-6865-002	Provision p/complément emprunt Helvetix		500 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 2 640 000 €</b>	<b>7 987 591 €</b>

## B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
001-01-001-002-R2	Excédent d'investissement reporté ex.2012	635 215 €	
10-01-1068-002-R1	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 131 165 €	
21-2138-1143-720-002	Cession immeuble Lavagna au nouvel opérateur (ex.hôpital) (RAR)	8 889 000 €	
13-1311-1005-314-002	Acquisition matériel p/le cinéma (participation CNC) (RAR)	10 000 €	
13-1322-1006-3221-002	Acquisition et restauration œuvres d'art musée de l'Annonciade (RAR)	20 000 €	
13-1322-1104-4145-002	Aménagement baie des Canebiers	116 000 €	
13-1322-1136-8221-002	Réhabilitation vieille ville (RAR)	61 500 €	
13-1323-1103-4221-002	Construction Pôle Enfance (RAR)	176 500 €	
13-1323-1105-8221-002	Aménagement sentier littoral (RAR)	11 000 €	
13-1328-1103-4221-002	CAF : construction Pôle Enfance (RAR)	637 500 €	
16-1641-1030-3222-002	Aménagement de la Citadelle (RAR)	1 000 000 €	
16-1641-1136-8221-002	Réhabilitation vieille ville (RAR)	500 000 €	
021-01-021-002- R2	Prélèvement fonctionnement p/dépenses d'investissement	3 835 000 €	
024-01-024-002-R1	Cession 3 parcelles ½ de la cité Mistral à EPFR	600 000 €	
040-01-28182-002 - R2	Amortissement acquisition matériel de transport	2 500 €	

040-01-28183-002 - R2	Amortissement acquisition matériel de bureau et informatique	4 900 €	
040-01-28188-002 - R2	Amortissement acquisition matériel divers	3 800 €	
041-3225-10251-020 - R2	Don : plaque 1 <sup>ère</sup> vedette St-Tropez par JM Serra (musée Gendarmerie)	200 €	
041-3225-10251-020 - R2	Don : portrait Romy Schneider par M. Dany Lartigue (musée Gendarmerie)	3 000 €	
041-3225-10251-020-R2	Don : agenda gendarmerie par M. Reynaert	5 €	
041-3222-10251-020-R2	Don : divers objets par M. Saccone (musée Histoire Maritime)	5 800 €	
041-3221-10251-023-R2	Don tableau par M. Roussel : musée Annonciade	350 000 €	
13-4221-1323-1103-002	Subvention Conseil Général : création Pôle Enfance (CT 2012)	116 000 €	
16-8221-1641-002-1018	Grosses réparations voies et réseaux	500 000 €	
16-8221-1641-002-1136	Réhabilitation vieille ville	1 000 000 €	
13-1345-01-002	<b>Annulation particip.non réalisation aires De stationnement (RAR)</b>		161 700 €
20-202-1108-8101-004	Etudes et élaboration documents urbanisme (RAR)		80 000 €
20-2031-1135-952-007	Etude esplanade du port (RAR)		50 000 €
20-2051-1035-0201-027	Brevets et licences logiciels informatiques (RAR)		30 000 €
20-2051-1095-01-036	Rachat St-Tropez.Org. + protection marque Saint-Tropez (RAR)		12 000 €
20-2051-1139-0231-031	Création site Internet (RAR)		1 400 €
21-2161-1006-3221-023	Acquisition tableau Maillol musée Annonciade (RAR)		50 000 €
21-2162-1130-3225-020	Acquisition œuvres musée Gendarmerie et du Cinéma de Saint-Tropez (RAR)		20 000 €
21-2168-1001-323-020	Acquisition planches à dessins C. Vasserot (RAR)		15 000 €
21-2168-1130-3225-020	Acquisition affiches musée Gendarmerie et du Cinéma de Saint-Tropez (RAR)		25 000 €
21-2181-1001-0201-001	Acquisition bungalows et conteneurs Plan communal sauvegarde (RAR)		5 000 €
21-2181-1001-411-010	Acquisition bungalows COSEC (RAR)		13 000 €
21-2181-1104-4145-007	Acquisition postes de secours plages (RAR)		129 000 €
21-2182-1002-0203-007	Acquisition véhicules divers services (RAR)		60 000 €
21-2183-1001-0201-002	Enveloppe acquisition matériel de bureau divers services (RAR)		66 000 €
21-2183-1035-0201-027	Acquisition matériel informatique divers services (RAR)		4 800 €
21-2184-1001-0201-002	Acquisition mobilier bureau divers services(RAR)		33 000 €
21-2188-1001-0201-002	Acquisition matériel divers services (RAR)		14 000 €
21-2188-1005-314-020	Acquisition enrouleur électrique cinéma (RAR)		2 000 €
21-2188-1017-8223-017	Acquisition trieuse compteuse et trieuse billets parking port (RAR)		6 000 €
21-2188-1018-8221-007	Acquisition mobilier urbain et matériel signalisation (RAR)		65 000 €
21-2188-1019-814-007	Acquisition de matériel éclairage public (RAR)		20 000 €
21-2188-1103-4221-017	Acquisition matériel p/Pôle Enfance (RAR)		250 000 €
23-2312-1144-8230-007	Création espaces verts (RAR)		25 000 €
23-2313-1003-0222-007	Réhabilitation centre des impôts (RAR)		5 000 €
23-2313-1004-6121-007	Réhabilitation Foyer des Aînés (RAR)		9 000 €
23-2313-1005-314-007	Réhabilitation cinéma Renaissance (RAR)		2 000 €
23-2313-1006-3221-007	Aménagement musée Annonciade (RAR)		30 000 €
23-2313-1007-0203-007	Aménagement locaux ST ZAC St-Claude (RAR)		60 000 €
23-2313-1009-0208-007	Grosses réparations bâtiments com. (RAR)		28 000 €
23-2313-1010-0207-007	Aménagement salle Jean-Despas (RAR)		10 500 €
23-2313-1011-4143-007	Réhabilitation centre nautique et environnement marin (RAR)		129 000 €
23-2313-1012-413-007	Aménagement piscine municipale (RAR)		37 000 €

23-2313-1013-412-007	Aménagement stade des Salins (RAR)	3 000 €
23-2313-1014-0201-007	Réhabilitation Hôtel de Ville (RAR)	44 500 €
23-2313-1016-4141-007	Aménagement tennis municipaux (RAR)	15 000 €
23-2313-1017-8223-007	Aménagement PC parking port (RAR)	3 800 €
23-2313-1022-646-007	Réhabilitation bâtiment multi-accueil (RAR)	18 000 €
23-2313-1029-3243-007	Réhabilitation église paroissiale (RAR)	10 000 €
23-2313-1030-3222-007	Aménagement musée historique maritime de la Citadelle (RAR)	3 240 000 €
23-2313-1030-3224-007	Création musée naval Citadelle (RAR)	16 000 €
23-2313-1042-211-007	Réhabilitation école maternelle (RAR)	3 400 €
23-2313-1043-2121-007	Réhabilitation école Louis-Blanc (RAR)	52 000 €
23-2313-1044-2122-007	Réhabilitation école des Lauriers (RAR)	11 000 €
23-2313-1050-5209-007	Aménagement CCAS (RAR)	439 280 €
23-2313-1056-0201-007	Réhabilitation immeuble XVème Corps (RAR)	13 000 €
23-2313-1060-3223-007	Aménagement Maison des Papillons (RAR)	9 000 €
23-2313-1062-6122-007	Réhabilitation maison de retraite Platanes (RAR)	130 000 €
23-2313-1067-5202-007	Aménagement bâtiment av. Résistance (RAR)	3 000 €
23-2313-1072-3243-007	Réhabilitation chapelle du Couvent (RAR)	945 000 €
23-2313-1084-0201-007	Réhabilitation imm. 1 rue de la Ponche (RAR)	12 000 €
23-2313-1101-8102-007	Construction locaux ST (RAR)	445 000 €
23-2313-1103-4221-007	Construction centre enfance et jeunesse (RAR)	5 260 000 €
23-2313-1106-112-007	Aménagement locaux Police Municipale (RAR)	43 000 €
23-2313-1107-0201-007	Réhabilitation immeuble 4, place de l'Hôtel de Ville (ex.Caisse-Epargne) (RAR)	45 000 €
23-2313-1110-0201-007	Réhabilitation bâtiment rue Gambetta (RAR)	120 000 €
23-2313-1128-710-007	Réhabilitation logements communaux (RAR)	7 600 €
23-2313-1130-3225-007	Création musée Gendarmerie et du cinéma de Saint-Tropez (RAR)	550 000 €
23-2313-1131-8131-007	Réhabilitation toilettes publiques (RAR)	60 000 €
23-2313-1142-3244-007	Réhabilitation Château de la Moutte (RAR)	55 000 €
23-2313-1143-720-007	Aménagement logements ex.hôpital (RAR)	250 000 €
23-2313-1145-8102-007	Aménagement bâtiment administratif ST (ex.Sobegem) (RAR)	85 000 €
23-2313-1149-3242-007	Réhabilitation Tour du Portalet (RAR)	27 000 €
23-2313-1153-3243-007	Réhabilitation chapelle Ste-Anne (RAR)	55 000 €
23-2313-1159-314-007	Aménagement cinéma STAR (RAR)	325 000 €
23-2313-1160-3245-007	Réhabilitation Lavoir Citadelle (RAR)	20 000 €
23-2315-1010-0207-007	Aménagement salle Jean Despas (RAR)	7 500 €
23-2315-1016-4141-007	Aménagement courts tennis terre battue (RAR)	11 000 €
23-2315-1017-8223-007	Aménagement parkings municipaux (RAR)	79 000 €
23-2315-1017-8224-007	Aménagement parc XVème Corps (RAR)	4 000 €
23-2315-1018-8221-007	Grosses réparations voies et réseaux (RAR)	157 000 €
23-2315-1019-814-007	Réhabilitation éclairage public (RAR)	130 000 €
23-2315-1020-0261-007	Aménagement du cimetière (RAR)	36 000 €
23-2315-1096-8222-007	Installation horodateurs (RAR)	148 000 €
23-2315-1104-4145-007	Protection et aménagement plages Canebiers, Bouillabaisse (RAR)	167 000 €
23-2315-1105-8221-007	Aménagement sentier littoral (RAR)	12 000 €
23-2315-1136-8221-007	Réhabilitation vieille ville (RAR)	990 000 €
23-2315-1001-3248-020	Restauration tableaux salle Conseil (RAR)	4 000 €
23-2315-1006-3221-023	Restauration tableaux musée Annonciade (RAR)	5 100 €
23-2318-1017-8223-007	Aménagement parkings municipaux (RAR)	130 200 €
23-2318-1017-8227-007	Aménagement parc Allard (RAR)	25 000 €
23-2318-1021-911-007	Réhabilitation place des Lices (RAR)	160 000 €
23-2318-1030-3222-007	Aménagement musée Citadelle (RAR)	117 000 €
23-2318-1035-0201-007	Informatisation services municipaux (RAR)	95 000 €
23-2318-1044-2122-007	Réhabilitation école des Lauriers (RAR)	5 000 €
23-2318-1104-4145-007	Protection et aménagement plages Canebiers, Bouillabaisse (RAR)	56 400 €
23-2318-1114-8331-007	Installation poteaux incendie (RAR)	25 000 €

23-2318-1125-8130-007	Grosses réparations pluvial (RAR)	54 000 €
23-2318-1142-3244-007	Réhabilitation Château de la Moutte (RAR)	5 700 €
040-01-13918-002-D2	Amortissement subvention équip. autres organismes	20 000 €
041-3225-2168-020-D2	Don : plaque 1 <sup>ère</sup> vedette St-Tropez par M. Serra (musée Gendarmerie)	200 €
041-3225-2168-020-D2	Don : portrait Romy Schneider par M. Dany Lartigue (musée Gendarmerie)	3 000 €
041-3225-2168-020-D2	Don : agenda de gendarmerie par M. Reynaert	5 €
041-3222-2168-020-D2	Don : div.objets par M. Sacone musée Histoire Maritime	5 800 €
041-3221-2161-023-D2	Don : tableau par M. Roussel : Annonciade	350 000 €
20-0201-2051-027-1035	Acquisition licences informatiques	25 000 €
20-8221-2031-007-1152	Etude aménagement place Blanqui	30 000 €
21-720-2138-002-1158	Acquisition 3 parcelles ½ Cité Mistral à la DCNS	600 000 €
21-3225-2168-020-1130	Acquisition œuvres : musée Gendarmerie et Cinéma de Saint-Tropez	40 000 €
21-0201-2188-002-1001	Acquisition matériel divers	100 000 €
21-0203-2182-007-1002	Acquisition matériel de transport	100 000 €
21-0201-2183-027-1035	Acquisition matériel informatique	60 000 €
21-112-2188-012-1106	Acquisition matériel : Police Municipale	1 000 €
21-3225-2188-020-1130	Acquisition matériel divers : musée Gendarmerie et Cinéma de Saint-Tropez	10 000 €
21-314-2188-020-1159	Acquisition matériel cinéma STAR	22 000 €
23-8230-2312-007-1144	Création et aménagement espaces verts	80 000 €
23-314-2313-007-1159	Aménagement cinéma STAR : hall d'accueil	200 000 €
23-0201-2313-007-1014	Réhabilitation Hôtel de Ville	30 000 €
23-112-2313-007-1106	Réhabilitation bâtiment Police Municipale	9 000 €
23-2121-2313-007-1043	Réhabilitation école Louis-Blanc	43 000 €
23-3225-2313-007-1130	Construction musée de la Gendarmerie et du Cinéma de Saint-Tropez	160 000 €
23-3243-2313-007-1072	Réhabilitation chapelle du Couvent	29 500 €
23-3244-2313-007-1142	Réhabilitation Château de la Moutte	50 000 €
23-4221-2313-007-1103	Création du Pôle Enfance	150 000 €
23-6122-2313-007-1062	Réhabilitation maison de retraite	50 000 €
23-710-2313-007-1128	Réhabilitation logements communaux	60 000 €
23-0208-2313-007-1009	Grosses réparations bâtiments communaux	250 000 €
23-0201-2313-007-1014	Réhabilitation Hôtel de Ville	20 000 €
23-0201-2313-007-1056	Réhabilitation immeuble XVème Corps	5 000 €
23-314-2313-007-1005	Réhabilitation cinéma la Renaissance	10 000 €
23-3243-2313-007-1072	Réhabilitation chapelle du Couvent	260 000 €
23-5209-2313-007-1050	Aménagement bâtiment CCAS	100 000 €
23-0261-2313-007-1020	Aménagement locaux cimetière	3 000 €
23-8102-2313-007-1101	Aménagement locaux Services Techniques	180 000 €
23-0201-2313-007-1110	Réhabilitation bâtiment rue Gambetta (anciens tribunaux)	35 000 €
23-6122-2313-007-1062	Réhabilitation Platanes (alarme incendie)	20 000 €
23-411-2313-007-1024	Réhabilitation COSEC	30 000 €
23-411-2313-007-1012	Réhabilitation piscine	20 000 €
23-710-2313-007-1128	Réhabilitation logements communaux	20 000 €
23-8221-2315-007-1018	Réhabilitation voies et réseaux (complément)	69 000 €
23-814-2315-007-1019	Réhabilitation éclairage public	50 000 €
23-8221-2315-007-1105	Aménagement sentier du littoral	30 000 €
23-8221-2315-007-1136	Réhabilitation vieille ville (dalle Pesquière)	160 000 €
23-8221-2315-007-1018	Grosses réparations voies et réseaux	700 000 €
23-8221-2315-007-1136	Réhabilitation vieille ville	1 520 200 €
23-3243-2316-007-1072	Restauration œuvres : chapelle du Couvent	500 €
23-3243-2316-007-1153	Restauration collection œuvres (ex.votos) Chapelle Ste-Anne	50 000 €
23-8310-2318-007-1125	Grosses réparations du pluvial	50 000 €

23-0201-2318-007-1035	Informatisation des services municipaux		80 000 €
23-0208-2318-007-1122	Aménagement terrain Estagnet		110 000 €
23-0261-2318-007-1020	Aménagement cimetière		170 000 €
23-4141-2318-007-1016	Réhabilitation courts de tennis		90 000 €
23-8223-2318-007-1017	Aménagement divers parcs stationnement		20 000 €
23-314-2318-007-1159	Création cinéma STAR (travaux divers)		90 000 €
23-4145-2318-007-1104	Aménagement des plages		20 000 €
23-8310-2318-007-1125	Grosses réparations réseau pluvial		30 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>22 609 085 €</b>	<b>22 609 085 €</b>

### C/ VIREMENTS DE CREDITS

➔ Par ailleurs, il est proposé d'effectuer des virements de crédits internes à l'opération 1030 « réhabilitation du Musée d'histoire maritime de la Citadelle » comme suit :

Nomenclature	Libellé	Fermeture de crédits dépenses	Ouverture de crédits dépenses
23-3222-2313-007-1030	Aménagement musée de la Citadelle	-223 500 €	
21-3222-2168-020-1030	Acquisition œuvres musée de la Citadelle		16 000 €
21-3222-2184-020-1030	Acquisition matériel bureau musée de la Citadelle		31 000 €
21-3222-2188-020-1030	Acquisitions divers matériels musée de la Citadelle		6 500 €
23-3222-2318-007-1030	Aménagement divers musée de la Citadelle		170 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>-223 500 €</b>	<b>223 500 €</b>

2. RATIFIE le nouvel état des provisions pour risques.

**VOTE :**      *23 pour*  
                       *3 contre (M. Mède, V. Guérin, C. Chauvin)*  
                       *1 abstention (P. Barasc)*

2013 / 71

Budget annexe de l'Assainissement. Approbation du compte administratif. Exercice 2012.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 10 avril 2013,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013 :

1. **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif 2012 du budget annexe de l'Assainissement ;

2. **APPROUVE** en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte administratif faisant apparaître un excédent de clôture de 200 542,73 €.

**Nota :** *Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.*

**VOTE :**      *Unanimité*

2013 / 72

Budget annexe de l'Assainissement. Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal. Exercice 2012.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et budgets supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier Principal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et comptes d'exploitation de l'exercice 2012, après s'être fait assurer que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement financés, et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'exécution des budgets 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité de valeurs inactives,

VU l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation du 10 avril 2013,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de l'Assainissement dressé par le Trésorier Principal de Saint-Tropez pour l'exercice 2012, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 73

Budget annexe de l'Assainissement. Affectation du résultat d'exploitation. Exercice 2012.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation du 10 avril 2013,

1. ACCEPTE l'affectation par décision modificative n° 1 du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget annexe de l'Assainissement comme détaillée ci dessous :

**A. Résultat d'exploitation 2012 :**

Section de fonctionnement : excédent de (A) .....	757 348,25 €
Section d'investissement : Excédent .....	1 086 194,48 €
Besoin de financement RAR 2012.....	-1 643 000,00 €
Besoin de financement section d'investissement (B) .....	- 556 805,52 €
Excédent final (A - B) .....	200 542,73 €

**B. Affectation par décision modificative n° 1 :**

Section d'investissement au chap.10, art.1068.....	556 805,52 €
(excédent de fonctionnement capitalisé)	
Section de fonctionnement au chap.002, art.002	
Excédent de fonctionnement reporté .....	200 542,73 €

**C. Affectation résultat d'investissement :**

Section d'investissement : chap.001, art.001

Excédent d'investissement reporté ..... 1 086 194,48 €

2. **PRECISE** que le déficit de la section d'investissement sera repris au chapitre 001, article 001 de la section d'investissement par décision modificative n° 1,

3. **RAPPELLE** que les restes à réaliser et à recouvrer de l'exercice 2012 seront repris par décision modificative n°1 aux imputations concernées.

**VOTE :**        *Unanimité*

2013 / 74

**Budget annexe de l'Assainissement. Décision modificative n° 1 : ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2013.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 10 avril 2013,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture et à la fermeture de crédits en section de fonctionnement et aux ouvertures de crédits en section d'investissement du budget annexe de l'Assainissement au titre de l'exercice 2013, comme détaillées ci-dessous.

**A- section de fonctionnement :**

Nomenclature	Libellé	ouverture de crédits RECETTES	ouverture de crédits DEPENSES
002-002-R2	Excédent de fonctionnement reporté exercice 2012	200 542 €	-
023-023-D2	Autofinancement (Complément)	-	145 442 €
011-616	Assurances	-	2 000 €
011-6231	Annonces et insertions	-	3 000 €
66-668	Frais bancaires	-	100 €
012-6411	Rémunération personnel titulaire	-	40 000 €
012-6453	Cotisations caisse de retraite	-	10 000 €
	<b>Total</b>	<b>200 542 €</b>	<b>200 542 €</b>

**B- section d'investissement :**

Il convient de reprendre les résultats de l'exercice 2012 et de les affecter comme suit :

Nomenclature	Libellé	ouverture de crédits RECETTES	ouverture de crédits DEPENSES
001-001-R2	Excédent d'investissement reporté	1 086 194 €	-
10-1068-R1	Excédent de fonctionnement capitalisé ex.2012	556 806 €	-
10-10228	Annulation taxe d'aménagement	- 100 000 €	-
021-021-R2	Autofinancement - Complément	145 442 €	-
27-2762-R1	Transfert de TVA	120 000 €	-
041-2313-R2	Constataion transfert droit déduction TVA	70 000 €	-
041-2315-R2	Constataion transfert droit déduction TVA	50 000 €	-
041-238-R2	Remboursement avance forfaitaire : poste de relevage	16 000 €	-

21-2183-8001	Acquisition de matériel (RAR 2012)	-	3 000 €
21-2184-8001	Acquisition de mobilier (RAR 2012)	-	5 000 €
23-2313-8003	Aménagement station d'épuration (RAR 2012)	-	100 000 €
23-2315-8005	Aménagement des réseaux (RAR 2012)	-	520 000 €
23-2318-8006	Travaux émissaire en mer (RAR 2012)	-	480 000 €
23-238-8004	Avance forfaitaire/aménagement postes relèvement (RAR 2012)	-	30 000 €
23-238-8006	Avance forfaitaire/travaux émissaire en mer (RAR 2012)	-	25 000 €
23-2313-8004	Aménagement postes de relèvement (complément)	-	165 442 €
041-2762-D2	Constataion transfert droit déduction TVA	-	120 000 €
041-2313-D2	Remboursement avance forfaitaire : poste de relevage	-	16 000 €
	<b>total</b>		
		1 944 442 €	1 944 442 €

**VOTE :**      *Unanimité*

*Nota : Mme Courchet quitte la séance du Conseil municipal à 19 h 50 et donne procuration à M. Pépino. Mme Papazian quitte la séance du Conseil municipal à 20 h.*

**2013 / 75**

**Budget annexe du Port. Approbation du compte administratif. Exercice 2012.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 21 mars 2013,

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire en date du 4 avril 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » du 3 avril 2013,

1. **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe du Port au titre de l'exercice 2012,

2. **APPROUVE** en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte administratif faisant apparaître un excédent de clôture de 1 067 822,06 €.

*Nota : Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.*

**VOTE :**      *Unanimité*

**2013 / 76**

**Budget annexe du Port. Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal. Exercice 2012.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et budgets supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier Principal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et comptes d'exploitation de l'exercice 2012, après s'être fait assurer que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement financés, et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution des budgets 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives,

Vu les avis favorables du Conseil d'Exploitation en date du 21 mars 2013, du Conseil Portuaire en date du 4 avril 2013 et de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe du PORT dressé par le Trésorier Principal de Saint-Tropez pour l'exercice 2012, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 77

Budget annexe du Port. Affectation du résultat d'exploitation. Exercice 2012.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vu les avis favorables du Conseil d'Exploitation en date du 21 mars 2013, du Conseil portuaire en date du 4 avril 2013 et de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013,

1. **ACCEPTE** l'affectation par décision modificative n°1 du résultat d'exploitation de l'exercice 2012 du budget annexe du Port, détaillée comme suit :

- 245 019,91 € à l'article 1068 de la section d'investissement du budget annexe du Port,
- 1 067 822,06 € à l'article 002 de la section de fonctionnement du budget annexe du Port, dont 500 000 € reversés via l'article 672 en recettes de fonctionnement du budget principal de la Commune (chapitre 75, article 7561),

2. **PRECISE** que l'excédent d'investissement d'un montant de 2 249 980,09 € sera repris au chapitre 001, article 001 de la section d'investissement par décision modificative n°1 ;

3. **RAPPELLE** que les restes à réaliser 2012 seront repris par décision modificative n°1 aux imputations concernées.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 78

Budget annexe du Port. Décision modificative n° 1 : ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2013.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 21 mars 2013, du Conseil Portuaire en date du 4 avril 2013 et de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du Port au titre de l'exercice 2013, comme détaillées ci-dessous.

En section de fonctionnement :

Nomenclature	Libellé	ouvertures de crédits RECETTES	ouvertures de crédits DEPENSES
002-002-R2	Excédent de fonctionnement reporté 2012	1 067 822 €	-
011-6061	Electricité/Eau	-	15 000 €
011-6135	Locations diverses (complément sanisettes)	-	52 822 €
012-6411	Rémunération	-	50 000 €
012-6413	Primes et gratifications	-	30 000 €
012-6451	Cotisations URSSAF	-	20 000 €
022-022	Réserve budgétaire	-	100 000 €
023-023 D2	Prélèvement p/dépenses d'investissement	-	300 000 €
67-672	Reversement partiel excédent au budget principal de la commune	-	500 000 €
	<b>total</b>	<b>1 067 822 €</b>	<b>1 067 822 €</b>

En section d'investissement :

Il convient de reprendre les résultats de l'exercice 2012 et de les affecter comme suit :

Nomenclature	Libellé	ouvertures de crédits RECETTES	ouvertures de crédits DEPENSES
001-001 R2	Excédent d'investissement reporté 2012	2 249 980 €	-
10-1068 R1	Excédent de fonctionnement capitalisé ex2012	245 020 €	
021-021 R2	Prélèvement section fonctionnement p/dépenses d'investissement	300 000 €	
20-2031-4015 RAR	Etudes - Aménagement esplanade port	-	30 000 €
20-2051-4001 RAR	Licences informatiques	-	30 000 €
21-2181-4001 RAR	Installations générales, agencement et aménagements divers	-	29 000 €
21-2182-4002 RAR	Acquisition matériel de transport	-	57 000 €
21-2183-4001 RAR	Acquisition matériel de bureau et informat.	-	5 000 €
21-2184-4001 RAR	Acquisition mobilier	-	15 000 €
23-2313-4003 RAR	Réhabilitation capitainerie	-	480 000 €
23-2313-4005 RAR	Aménagement gare maritime	-	20 000 €
23-2313-4010 RAR	Aménagement locaux semi enterrés	-	20 000 €
23-2313-4021 RAR	Aménagement locaux divers	-	45 000 €
23-2313-4022 RAR	Réhabilitation chantier du port	-	40 000 €
23-2313-4031 RAR	Réhabilitation toilettes quai Mistral	-	50 000 €
23-2313-4032 RAR	Aménagement bâtiment Sté Nautique	-	380 000 €
23-2315-4003 RAR	Réhabilitation capitainerie	-	60 000 €
23-2315-4029 RAR	Réhabilitation port du Pilon	-	19 000 €
23-2318-4011 RAR	Aménagements portuaires divers	-	155 000 €
23-2318-4012 RAR	Construction digue et quai transport maritime	-	90 000 €
23-2318-4013 RAR	Confortement digue Môle Jean Réveille	-	55 000 €
23-2318-4018 RAR	Réhabilitation réseaux portuaires	-	170 000 €
23-2318-4020 RAR	Réhabilitation des quais	-	80 000 €
23-2318-4024 RAR	Aménagement aire de carénage	-	140 000 €
23-2318-4025 RAR	Réhabilitation éclairage public	-	290 000 €
23-2318-4027 RAR	Réhabilitation réseaux eaux usées	-	30 000 €
23-2318-4028 RAR	Réhabilitation pontons quai Mistral	-	205 000 €
23-2313-4003	Réhabilitation capitainerie	-	100 000 €
23-2318-4025	Réhabilitation éclairage public et réseaux (complément)	-	80 000 €
23-2318-4028	Réhabilitation ponton (Leader)	-	40 000 €
23-2313-4032	Aménagement bâtiment Sté Nautique (cplmt)	-	80 000 €
	<b>total</b>	<b>2 795 000 €</b>	<b>2 795 000 €</b>

VOTE :      *Unanimité*

2013 / 79

Budget annexe des Transports Publics Urbains. Approbation du compte administratif. Exercice 2012.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013 :

1. **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif des Transports Publics Urbains au titre de l'exercice 2012 ;

2. **APPROUVE** en l'absence de Monsieur le Maire, ledit Compte Administratif 2012 faisant apparaître un excédent de clôture de 202 627,08 €.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 80

Budget annexe des Transports Publics Urbains. Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal. Exercice 2012.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et budgets supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier Principal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et comptes d'exploitation de l'exercice 2012, après s'être fait assurer que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement financés, et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'exécution des budgets 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**STATUANT** sur la comptabilité de valeurs inactives,

**VU** l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013,

**DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe des Transports Publics Urbains dressé par le Trésorier Principal de Saint-Tropez pour l'exercice 2012, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 81

Budget annexe des Transports Publics Urbains. Affectation du résultat d'exploitation. Exercice 2012.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013 :

1. **ACCEPTE** l'affectation par décision modificative n°1 du résultat d'exploitation de l'exercice 2012 du budget annexe du TPU, comme détaillée ci-dessous ;

**A. Résultat d'exploitation 2012 :**

Section de fonctionnement : excédent de (A) .....	192 375,41 €
Section d'investissement : Excédent .....	232 251,67 €
Besoin de financement RAR 2012.....	-222 000,00 €
Excédent section d'investissement (B).....	+ 10 251,67 €
Excédent final (A + B).....	202 627,08 €

**B. Affectation par décision modificative n° 1 :**

Section d'investissement au chap.10, art.1068	0 €
Excédent de fonctionnement capitalisé).....	
Section de fonctionnement au chap.002, art.002 :	
Excédent de fonctionnement reporté .....	192 375,41 €

**C. Affectation résultat d'investissement :**

Section d'investissement : chap. 001, art.001	
Excédent d'investissement reporté .....	232 251,67 €

2. **PRECISE** que l'excédent de la section d'investissement reporté sera repris au chapitre 001, article 001 de la section d'investissement par décision modificative n°1 ;

3. **RAPPELLE** que les restes à réaliser et à recouvrer 2012 seront repris par décision modificative n°1 aux imputations concernées.

**VOTE :**            *Unanimité*

2013 / 82

**Budget annexe des Transports Publics Urbains. Décision modificative n° 1 : ouverture et fermeture de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2013.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 03 avril 2013,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture et à la fermeture de crédits en section de fonctionnement et aux ouvertures de crédits en section d'investissement du budget annexe des Transports Publics Urbains au titre de l'exercice 2013, comme détaillées ci-dessous.

**En section de fonctionnement :**

La reprise de l'excédent de fonctionnement permet l'inscription de dépenses complémentaires.

Nomenclature	Libellé	ouverture de crédits RECETTE	fermeture de crédits RECETTE	ouverture de crédits DEPENSES
002-01-002 R2	Excédent de fonctionnement reporté ex.2012	192 375 €	-	-
74-01-7474	Réduction subvention d'équilibre	-	- 100 000 €	-
011-252-6135	Location cars scolaires	-	-	12 375 €
012-6411-252	Rémunérations titulaires cars scolaires	-	-	35 000 €
012-6451-252	Cotisations URSSAF cars scolaires	-	-	5 000 €
012-6453-252	Cotisations IRCANTEC cars scolaires	-	-	10 000 €
022-01-022	Dépenses imprévues	-	-	20 000 €
67-01-6718	Dépenses exceptionnelles	-	-	10 000 €
	<b>Total</b>	<b>192 375 €</b>	<b>-100 000 €</b>	<b>92 375 €</b>

**En section d'investissement :**

Il convient de reprendre les résultats de l'exercice 2012 et d'affecter un complément de crédit d'un montant de 10 251 € à l'acquisition de car scolaire.

Nomenclature	Libellé	ouvertures de crédits RECETTES	ouvertures de crédits DEPENSES
001-01-001- R2	Excédent d'investissement reporté exercice 2012	232 251 €	-
21-252-2182-7002	Acquisition car scolaire RAR 2012	-	8 000 €
21-8150-2182-7002	Acquisition navette urbaine RAR 2012	-	200 000 €
23-8151-2318-7003	Aménagement arrêts de bus -RAR 2012	-	14 000 €
21-252-2182-7002	Acquisition car scolaire (complément)	-	10 251 €
	<b>Total</b>	<b>232 251 €</b>	<b>232 251 €</b>

**VOTE :**      *Unanimité*

**2013 / 83**

**Diminution de la subvention d'équilibre du budget principal de la Commune au budget annexe des Transports Publics Urbains. Exercice 2013.**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013,

1. DECIDE de diminuer la subvention d'équilibre de 100 000 € versée par le budget principal de la Commune au budget annexe des TPU au titre de l'exercice 2013, compte tenu du montant élevé de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2012 de cet organisme ;

2. PRECISE que la subvention d'équilibre s'établira à 340 000 € au titre de l'exercice 2013.

**VOTE :**      *Unanimité*

**2013 / 84**

**Budget annexe de construction de caveaux au Cimetière. Approbation du compte administratif. Exercice 2012.**

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Monsieur BERARD, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances -Administration générale » en date du 3 avril 2013,

Après en avoir délibéré,

1. DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2012 du budget annexe de Construction des Caveaux au Cimetière ;

2. APPROUVE en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte qui fixe l'excédent global de clôture, à la somme de 4 670,98 € ;

3. PRECISE que le stock final des cases s'établit au 31 décembre 2012 à 6 caveaux de 4 places pour une valeur de 13 800 € HT.

**VOTE :**      *Unanimité*

2013 / 85

Budget annexe de construction de caveaux au Cimetière. Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal. Exercice 2012.

Le Conseil municipal,

Statuant sur le compte de gestion du budget annexe de construction de caveaux au Cimetière, après s'être fait présenter les budgets primitifs et budgets supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier Principal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des recettes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et comptes d'exploitation de l'exercice 2012,

Après s'être fait assurer que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement financés, et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution des budgets 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de Construction de Caveaux au Cimetière dressé par le Trésorier Principal pour l'exercice 2012, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 86

Budget annexe de construction de caveaux au Cimetière. Affectation du résultat de fonctionnement. Exercice 2012.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013 :

1. ACCEPTE l'affectation en 2013 par décision modificative n° 1, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget annexe de Construction des Caveaux au Cimetière, comme détaillée ci-dessous ;

**A - Excédent de la section de fonctionnement :**

Résultat de la section de fonctionnement 2012 :

- excédent de fonctionnement (A) ..... 4 070,98 €

Résultat de la section d'investissement 2012 :

- Excédent..... 600,00 €

- RAR 2012..... 0 €

Excédent (B) ..... 600,00 €

Excédent final (A+B) : 4 670,98 €

**B - Affectation de l'excédent de fonctionnement :**

Affectation en section d'investissement :

- excédent de fonctionnement capitalisé ..... 0  
(chap.10, article 1068)

Affectation en section de fonctionnement :

- excédent de fonctionnement reporté..... 4 070,98 €  
(chap.002, article 002, fonction 01)**C - Affectation du résultat d'investissement :**Excédent ..... 600,00 €  
(chapitre 001 - article 001)

2. **PRECISE** que le besoin de financement sera repris au chapitre 001, article 001 de la section d'investissement dans la décision modificative n° 1.

**VOTE :**      *Unanimité***2013 / 87**

**Budget annexe de construction de caveaux au Cimetière. Décision modificative n° 1 : ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2013.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 3 avril 2013,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe des Caveaux du Cimetière au titre de l'exercice 2013, comme détaillées ci-dessous.

**A. Section de fonctionnement :**

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits RECETTES	Ouvertures de crédits DEPENSES
002-002 R2	Excédent de fonctionnement reporté ex.2012	4 070 €	-
042-7135 R2	Stock final de caveaux	75 000 €	-
60 605	Achat de matériel, équipements & travaux	-	4 060 €
60 658	Autres produits de gestion courante	-	10 €
042 7135 D2	Stock initial de caveaux	-	75 000 €
	<b>Total</b>	<b>79 070 €</b>	<b>79 070 €</b>

**B. Section d'investissement :**

Nomenclature	Libellé	ouvertures de crédits RECETTES	ouvertures de crédits DEPENSES
001-01- 001-R2	Excédent d'investissement reporté ex.2012	600 €	-
040-355- R2	Stock initial de caveaux	75 000 €	-
022 - 022	Dépenses imprévues	-	600 €
040- 355-D2	Stock final de caveaux	-	75 000 €
	<b>total</b>	<b>75 600 €</b>	<b>75 600 €</b>

**VOTE :**      *Unanimité*

2013 / 88

Appels d'offres collectifs lancés par le groupement de commandes des collectivités territoriales du Var en matière de fournitures courantes. Autorisation de signature des marchés attribués et engagés pour 2013, 2014 et 2015.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 3 avril 2013,

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements individuels issus des appels d'offres collectifs lancés pour les années 2013, 2014 et 2015, par le Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var, en matière de fournitures courantes, par lot et par fournisseur ;
2. **DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget principal de la commune et budgets annexes pour l'exercice 2013, par chapitre, aux articles et fonctions correspondants à ces fournitures ;
3. **PRECISE** que les actes d'engagement correspondants seront exécutifs à la date de notification aux fournisseurs attributaires.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 89

Fixation du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs. Année 2012.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à la revalorisation au titre de l'année 2012, du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, à hauteur de 3 423,23 €.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 90

Contrat S 13 026. Conception, réalisation de l'agencement et de la scénographie du Musée de la Gendarmerie et du Cinéma de Saint-Tropez. Lancement de la procédure adaptée. Indemnisation des candidats non retenus.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** l'ensemble des propositions de ce contrat ;
2. **FIXE** la rémunération des candidats à hauteur maximale de 1500 € HT pour chacun des candidats dont les offres seront jugées conformes aux exigences du règlement de la consultation ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférant à l'organisation de cette procédure, notamment le règlement des frais pouvant résulter de la consultation.

VOTE : *23 pour*  
*2 contre (V. Guérin, C. Chauvin)*  
*1 abstention (M. Mède)*

2013 / 91

Marque - Contrat de licence d'utilisation exclusive de la marque Sand Tropez à intervenir avec la SARL TROPEZ.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L. 711-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle définissant notamment la marque ;

VU l'article L. 713-1 du Code de la Propriété Intellectuelle selon lequel l'enregistrement de la marque confère à son titulaire un droit de propriété de cette marque pour les produits et services qu'il a désignés ;

VU les articles L. 713-2 et L. 713-3 du Code de la Propriété Intellectuelle interdisant notamment les actes de contrefaçon ;

VU la demande de marque française intitulée « SAND TROPEZ » n°13 3 983 605 du 18 février 2013, visant les classes 32, 33 et 43 ;

VU la demande d'exploitation de la marque « SAND TROPEZ » formulée par la SARL TROPEZ ;

VU le projet de contrat de licence d'utilisation exclusive de la marque « SAND TROPEZ » à intervenir entre la Commune et la SARL TROPEZ ;

Après en avoir délibéré,

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de licence d'utilisation exclusive de la marque « SAND TROPEZ » à intervenir avec la SARL TROPEZ ;

2. **PRECISE** que cette convention a un caractère temporaire ;

3. **PRECISE** qu'une redevance correspondant à 3 % (trois pour cent) sur le chiffre d'affaires réalisé hors taxes sera versée à la Commune.

*Nota : Madame Cécile CHAIX ne participe pas au vote.*

**VOTE : Unanimité**

2013 / 92

Marque - Convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque Saint-Tropez à intervenir avec la société LADUREE.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L. 711-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle définissant notamment la marque ;

VU l'article L. 713-1 du Code de la Propriété Intellectuelle selon lequel l'enregistrement de la marque confère à son titulaire un droit de propriété de cette marque pour les produits et services qu'il a désignés ;

VU les articles L. 713-2 et L. 713-3 du Code de la Propriété Intellectuelle interdisant notamment les actes de contrefaçon ;

VU le dépôt de la marque française « SAINT-TROPEZ » dans les 42 classes de produits et services sous le n°92408122 en date du 20 avril 1992, renouvelé le 2 mars 2002 puis le 11 janvier 2012 dans les 45 classes de produits et services ;

VU la demande d'exploitation de la marque « SAINT-TROPEZ » formulée par La société Pâtisserie E. Ladurée ;

VU le projet de convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque SAINT-TROPEZ à intervenir avec La société Pâtisserie E. Ladurée ;

Après en avoir délibéré,

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque SAINT-TROPEZ à intervenir avec La société Pâtisserie E. Ladurée ;
2. **PRECISE** que cette convention a un caractère temporaire ;
3. **PRECISE** qu'une redevance forfaitaire sera versée à la Commune.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 93

Convention avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer pour la surveillance des lieux de baignade aménagés.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** la convention d'une durée de trois ans, à intervenir avec la S.N.S.M. pour la mise à disposition de nageurs sauveteurs afin d'assurer la surveillance des plages de la Commune durant les périodes estivales ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
3. **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 011 -fonction 111 - article 6188 et service gestionnaire 011 du budget de la Commune.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 94

Convention à intervenir avec les établissements Jeanneau pour l'organisation de la rencontre des propriétaires Jeanneau.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L 2121-29,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités de participation des différents partenaires au déroulement de la manifestation « Rencontre des propriétaires JEANNEAU », du 24 au 29 avril 2013.

Après avoir pris connaissance des rôles et obligations de chacun,

1. **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Commune et les Etablissements Jeanneau,
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférant.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 95

Convention à intervenir avec la société SAXE & CO SA pour l'organisation de la 21<sup>ème</sup> édition de la Fête des Belges.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré :

1. **APPROUVE** les conditions la convention entre la Commune et la société Saxe et Co SA pour l'organisation de la 21<sup>ème</sup> édition de la Fête des Belges ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention à intervenir.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 96

Convention à intervenir avec la société Zaniroli Classic Events pour l'organisation de l'arrivée du 14<sup>ème</sup> Rallye des Princesses.

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré :

1. **APPROUVE** les conditions de la convention à intervenir avec la société ZANIROLI Classic Events, pour l'organisation de l'arrivée, sur le port, du 14<sup>ème</sup> « Rallye des Princesses » ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

VOTE : *Unanimité*

\*\*\*\*\*

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

Jean-Pierre TUVÉRI